



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ZACHARIE**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 13/04/23
ID : 083-218301208-20230404-0411-DE

DELIBERATION N° 04/11

Nombre de conseillers : 29
en exercice : 29
présents : 22
votants : 27
pour : 27
contre : 0
abstention : 0

**L'an deux mille vingt trois
le 4 avril à 19 heures**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mars 2023

PRESENTS :
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques,
MARCHAND Charlene, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI
Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles,
CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BAYLE Magali, TRAPANI
Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

M. TABONE Paul donne procuration à M. INES Claude.
M. CORNU Jérôme donne procuration M. DEGIOANNI Jean-Marie.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. MARTIN Gilles.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Eric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : SYMIELECVAR – TRANSFERTS ET REPRISES DE COMPETENCES DES
COMMUNES DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, PUGET SUR ARGENS, CARCES,
GONFARON ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE
VERTE**

M. le Maire expose,

Par délibération en dates respectives du 23/09/2022 et 30/06/2022, les communes de ROQUEBRUNE SUR ARGENS et PUGET SUR ARGENS ont acté la reprise de la compétence optionnelle n° 7 « IRVE » pour la transférer à la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur qui a rejoint un réseau de bornes de recharge existant situé dans le Département des Alpes Maritimes composé de plusieurs EPCI à fiscalité propre : Cannes pas de Lérins, Sophia Antipolis, Pays de Grasse.

Par délibération en date du 14/12/2022, la commune de CARCES a acté le transfert de la compétence n° 8 « Maintenance de l'éclairage public ».

Par délibération en date du 26/01/2023, la commune de GONFARON a acté le transfert de la compétence n° 8 « Maintenance de l'éclairage public ».

Par délibération en date du 10/02/2023, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV), a acté le transfert de la compétence n° 7 « Réseau de prise de charge électrique ».

Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 9 mars 2023 pour approuver les transferts et reprises des compétences énoncées ci-dessus.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/23

Berger
Levrault

ID : 083-218301208-20230404-0411-DE

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts/reprises de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les transferts/reprises des compétences ci-dessus énumérées ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire,



Claude FABRE